

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 16 décembre 2025	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Corentin Riou, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 21	
Pouvoir : 2	<u>Excusés</u> : Catherine Letellier, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard
Votants : 23	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin,
	<u>Pouvoirs</u> : Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Précilla Carré
	Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2025_12_05

SIGNATURE AVENANT CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, la commune a signé le contrat départemental de territoire le 6 février 2023. Ce même contrat a fait l'objet d'un avenant signé le 9 avril 2025.

L'assemblée départementale a décidé, lors de la session du 24 novembre 2025, de prolonger les contrats de territoire 2022-2026 d'une année, soit jusqu'en 2027 (hors part vélo). Cette décision nécessite la signature d'un nouvel avenant entre les deux parties.

Considérant la transmission aux membres du Conseil municipal du projet d'avenant au contrat de territoire départemental.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

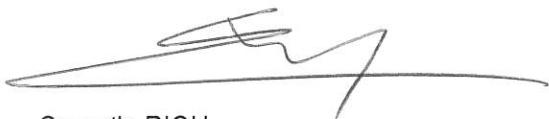
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **VALIDE** le projet d'avenant annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire

